

Avis du Comité de mobilisation “Polytechnique n’est pas à vendre”

16 juin 2020

Le nouvel argument de l’X : l’Innovation Park

À l’approche du Conseil d’Administration du 25 juin 2020 lors duquel les administrateurs doivent statuer sur l’emplacement définitif du bâtiment Total, nous avons pris connaissance des arguments développés par la direction de l’École. Celle-ci propose de déplacer le bâtiment de quelques centaines de mètres au nord-est, afin qu’il s’intègre dans le projet d’*Innovation Park*, un regroupement de centres de R&D qui verrait le jour dans cette partie du campus¹.

Pourtant, force est de constater que l’*Innovation Park* présenté par l’École ne figure dans aucune communication publique de l’X jusqu’à ce jour. De même, aucun des documents concernant le bâtiment Total, depuis sa présentation au CA de juin 2018, ne mentionne un tel projet. Nous nous étonnons qu’il devienne soudainement l’argument principal en faveur de l’implantation de Total.

Le président du groupe des anciens délégués de promotions avait déjà pointé du doigt la faiblesse de cet argument dans un mail au président de l’École². “Le projet d’*Innovation Park* est récent et apparemment postérieur à la décision d’implantation de Total. Le risque est donc important que cela ne reste finalement qu’un habillage pour une décision hâtive et que l’*Innovation Park* ne voit pas vraiment le jour.”

Une spoliation du capital de l’École

Selon l’argumentaire-même de la présidence de l’X, son projet d’*Innovation Park* s’inspire d’exemples internationaux. L’École cite l’exemple du Kendall Square au MIT. Ce quartier, qui regroupe des bâtiments de recherche en partenariats avec plusieurs groupes privés, se situe en dehors du campus de l’université américaine. Lorsqu’on regarde les partenariats entre le MIT et ces entreprises, on trouve par exemple que le MIT a conclu un accord IBM en 2017, pour la création d’un laboratoire de recherche en intelligence artificielle³. Outre le fait qu’il s’agit d’un laboratoire de recherche commun (et non d’un bâtiment dédié uniquement à l’entreprise), l’investissement d’IBM est de 240 millions de dollars sur dix ans.

Une somme à comparer avec les 50 000 euros de loyer annuel que Total verserait à l’X. L’apport financier de Total, pourtant seul bénéfice apparent de l’opération pour l’École, n’est en rien une contrepartie à la hauteur des bénéfices que Total en retire. Cette opération s’apparente donc en comparaison à un véritable bradage de la marque de l’École, alors que la Cour des Comptes pointait il y a encore quelques mois le “déséquilibre financier chronique” de l’établissement⁴, malgré un soutien financier accru de l’État ces dernières années.

Faire de cet accord la première pierre du projet d’*Innovation Park* reviendrait à entériner *de facto* que le coût d’entrée pour une entreprise souhaitant s’installer sur le campus s’élève à 50 000 euros par an. Ce précédent pourrait avoir des conséquences gravement préjudiciables pour l’avenir du développement de l’X et de l’Institut Polytechnique de Paris (IPP).

¹ <https://polytechniquenestpasavendre.fr/innovation-park/>

² <https://polytechniquenestpasavendre.fr/avis-av/>

³ <http://news.mit.edu/2017/ibm-mit-joint-research-watson-artificial-intelligence-lab-0907>

⁴ Rapport public annuel 2020 de la Cour des comptes, <https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-02/20200225-12-TomeI-ecole-polytechnique.pdf>

Une absence de stratégie de développement

Il y a quelques semaines encore, l'idée d'un *Innovation Park* n'existait qu'à l'état de projet à moyen terme à étudier pour le développement du campus, dans le cadre de l'IPP. La décision unilatérale de l'X d'en faire un argument central pour "sauver" le projet Total, jusqu'alors mal engagé, a pour conséquence de concrétiser l'*Innovation Park* sans aucune réflexion stratégique collective préalable.

Comme l'a souligné le récent avis du sénat des professeurs de l'École polytechnique⁵ : "Les terrains à la disposition effective de l'École polytechnique risquent de devenir une ressource rare. [...] De ce point de vue, la dévolution d'un lieu central de ce "cœur du campus" à une entreprise privée est un acte extrêmement fort qui doit être sérieusement motivé." Pourtant, dans la présentation qu'en fait l'École, ce n'est pas l'intérêt du partenariat qui justifie qu'on octroie un terrain à Total, mais c'est au contraire le projet d'*Innovation Park* qui semble servir d'argument pour justifier l'implantation de l'entreprise.

La Cour des Comptes avait déjà pointé l'absence patente de stratégie immobilière de l'X dans son rapport de 2020. "Les opérations immobilières importantes, qui ont été conduites sous maîtrise d'ouvrage de l'École [...] soit par des financements issus de la sphère privée, ne se sont pas inscrites dans une stratégie immobilière clairement définie mais ont été menées au coup par coup. Si la professionnalisation de la politique immobilière de l'École a été amorcée en 2012, celle-ci reste inachevée : aucune stratégie ni programmation immobilière n'existent. Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière, obligatoire pour les établissements publics, n'a pas encore été finalisé."

Le revirement de l'X au sujet du projet Total, greffé en dernière minute à un projet hypothétique d'*Innovation Park* semble démontrer qu'une fois de plus, l'École s'abstient d'une réflexion stratégique dans l'utilisation de ses ressources foncières et immobilières et continue à agir "au coup par coup".

Une absence de concertation avec les écoles partenaires

Si le projet d'*Innovation Park* doit voir le jour sur le plateau de Saclay, il doit se faire en concertation avec les établissements partenaires. L'X est engagée au sein de l'Institut Polytechnique de Paris dans le développement du campus. L'implantation d'un centre de recherche de Total aura un impact pour l'image de l'ensemble des établissements du plateau, pour plusieurs décennies. Ces décisions dépassent donc le cadre de l'X et devraient donc être prises au sein des instances de l'Institut Polytechnique de Paris, en accord avec l'ensemble des établissements. De plus, ces décisions doivent être prises de manière transparente, dans le respect des règles de déontologie et d'éthique, et répondre à une stratégie de développement du campus collectivement réfléchi.

Ces attentes sont en phase avec les recommandations du rapport Chameau⁶ "Pour un Institut Polytechnique de France", censé guider le développement de l'Institut Polytechnique de Paris. Dans le volet "relations entreprises" de son planning d'actions, le rapport préconise, à moyen terme (2019), de "mettre en place un comité d'éthique et une charte de déontologie" et "créer d'un service mutualisé de relations entreprises". C'est seulement dans un second temps et après la création de ces instances que le rapport juge opportun de "rechercher des accords à long terme avec les entreprises". Aucune instance de ce type n'a été consultée dans le cadre du projet de partenariat avec Total, puisque ce projet est jusqu'à présent discuté uniquement dans le cadre de l'École polytechnique.

⁵ <https://polytechniquenestpasavendre.fr/avis-senat-professeurs/>

⁶ Rapport "Pour un Institut Polytechnique de France", établi par Jean Lou Chameau, page 61
https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/cge/Rapports/CGE_R2018_Institut_Polytechnique_de_France.pdf

Avis du Comité de mobilisation

Le Comité de mobilisation réaffirme son attachement au développement de l'École polytechnique au sein de l'Institut Polytechnique de Paris et de son campus sur le plateau de Saclay. Nous sommes attachés aux partenariats entre les établissements de l'IPP et le monde de l'entreprise. En cela, le projet d'*Innovation Park* nous semble une étape ambitieuse, dont nous souhaitons la pleine réussite.

Cependant, nous pensons que les projets de collaborations entre les établissements de l'IPP et des entreprises doivent être fondés sur des bases de collaboration saines répondant à plusieurs critères.

1. Ces projets doivent être définis avec l'ensemble des établissements de l'IPP.
2. Les partenariats doivent s'inscrire dans une stratégie globale clairement définie, tant pour le développement de la recherche que dans la gestion des ressources foncières et immobilières.
3. Les intérêts du partenariat pour les établissements doivent être clairement apparents.
4. La sélection des acteurs privés doit être transparente et un comité d'éthique doit être systématiquement consulté.
5. Il convient de veiller à ne pas devenir dépendant d'un unique partenaire, et par conséquent à ne pas promettre une situation d'exclusivité qui rendrait le partenariat impossible à reproduire avec une autre entreprise.
6. L'image de l'École polytechnique et celle de l'IPP doivent être valorisées à leur juste prix, au travers d'une procédure transparente de mise en concurrence.

Le projet de partenariat avec Total visant à l'implantation du centre de recherche et d'innovation du groupe ne répond à aucun de ces critères. Nous pensons qu'imposer le bâtiment Total comme premier jalon du développement de l'*Innovation Park* envoie un message négatif qui risque de nuire à moyen terme au développement de l'École polytechnique et de ses établissements partenaires. C'est pourquoi **nous demandons aux administrateurs de l'École polytechnique de renoncer au projet d'implantation du bâtiment Total au sein de l'*Innovation Park*, tel qu'il est formulé actuellement, et à soutenir le développement du projet d'*Innovation Park* dans le cadre des instances de l'Institut Polytechnique de Paris, dans le respect des critères énoncés ci-dessus.**

Après discussion avec les autres établissements de l'IPP, le projet d'*Innovation Park* pourra être lancé dans quelques années. Les parcelles de terrain disponibles auront alors clairement été délimitées, ainsi que les axes prioritaires de développement souhaités. L'IPP pourra ainsi lancer un appel à manifestation d'intérêt, lors duquel les entreprises devront clairement expliciter ce qu'elles peuvent apporter aux établissements en s'implantant à proximité. La sélection des partenaires se fera après une mise en concurrence, en toute transparence, avec un ticket d'entrée élevé et des partenariats réellement bénéfiques pour les écoles. Si elle le souhaite, l'entreprise Total pourra évidemment candidater, de manière transparente et avec un projet revu pour répondre aux besoins des établissements.

À propos du Comité de mobilisation

Le comité de mobilisation "Polytechnique n'est pas à vendre" est constitué d'élèves et d'anciens élèves de l'École polytechnique, soucieux de l'avenir de leur école. Le comité de mobilisation coordonne les actions de mobilisation, en lien avec les élèves, anciens élèves, personnels de l'École et autres acteurs associatifs mobilisés. Il se fixe comme objectif que le projet de bâtiment Total soit déplacé en dehors du campus de l'École polytechnique, que l'accord qui lie le groupe Total à l'X soit renégocié de manière transparente et que ce partenariat ne mette pas l'établissement dans une situation de dépendance face à cette entreprise.

Contact : polytechniquenestpasavendre@gmail.com